

AVIS LÉGAL

Report de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la STL du 24 novembre 2025

En conformité avec l'article 33 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S.30.01), avis est donné, par la présente, que l'assemblée ordinaire prévue le 24 novembre 2025 est reportée au 1^{er} décembre 2025, à 17h30, au 2250 de l'avenue Francis-Hughes à Laval.

Donné à Laval ce 28 octobre 2025
La secrétaire de la Société,
Me Marie-Noëlle Legault